

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chouzelot s'est réuni au lieu habituel des séances, après convocation légale du vingt-sept octobre 2022, sous la présidence de Monsieur Christian MESNIER, maire, pour la session ordinaire du mois de novembre.

- . **Présents** : Malory GALMICHE, Claudine GUINET, Vincent GUINET, Marie-Jeanne JEANNIN, Christian MESNIER, Sylvie PERRIN et Danielle STADELMAN.
- . **Absents excusés** : Didier BAILLY (procuration à Christian MESNIER) et Thierry GUINET (procuration à Claudine GUINET)
- . **Absents** : Sébastien MÂLE et Gregory MARMET.
- . **Secrétaire de séance** : Sylvie PERRIN

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance de conseil du 6 octobre 2022
2. Dossier d'abattage sur les parcelles communales en bordure de la RN 83
3. Voirie : mise au point financement
4. Eau potable : approbation du 'schéma directeur d'eau potable' en prévision d'un nouveau contrat
5. Employées : Aide-ménagère communale, remplacement de Fabienne, horaires de Lucie
6. Appartement communal : changement de locataire du T3, organisation de la réfection du T3
7. Salle des fêtes : choix du fournisseur du placard des toilettes
8. Bilan des actions des 3 adjoints (objectifs, organisation, besoins etc.)
9. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 20h10.

1. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil du 6 octobre 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, soit à 9 voix Pour

2. Dossier d'abattage sur les parcelles communales en bordure de la RN83.

Le Maire a échangé avec la Présidente du Conseil Départemental à ce sujet. Il est en attente d'une réponse ainsi que de celles du Ministère et de l'ONF.

Le Maire va les relancer.

3. Voirie : mise au point financement

. (DCM 2022/29) Le Maire rappelle la délibération n°2022/025 relative à l'approbation du projet de Sécurisation de la traversée du village.

Il précise que le projet ne concerne que la 1^{ère} partie des travaux.

Le projet global, à savoir en 2 parties, s'élève lui à **566 691€ H.T.**

Le Maire explique qu'après contact avec les organismes, il lui a été demandé de déposer les demandes de subventions pour le projet global.

Par conséquent, il présente au Conseil le plan de financement prévisionnel de l'opération globale et qui se présente comme suit :

. Financements publics :	453 353 €
Etat : DETR-DSIL (141 673€)	
Conseil Départemental – OPSA : (170 007€)	
Conseil Départemental – Amende de police : (141 673€)	
. Auto-financement :	113 338 €
Fonds propres : 3 338€	
Emprunt : 110 000€	
. TOTAL :	566 691 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, soit à 8 voix Pour et 1 Abstention, :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 566 691€ H.T.
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

4. Eau potable : approbation du ‘Schéma directeur d’eau potable’ en prévision d’un nouveau contrat

(DCM 2022/030) Le Maire explique que le dernier schéma directeur établi par le Syndicat Intercommunal du Pays de Quingey (SIPQ) et les communes adhérentes (Chouzelot, Lavans-Quingey et Quingey) a été établi en 2010 en liaison avec le syndicat des eaux de Byans sur Doubs.

Afin de faire un nouvel état des lieux du réseau d’eau potable (obligatoire au moins tous les 10 ans) et de bénéficier des subventions de l’Agence de l’eau et du département du Doubs sur les éventuels travaux à engager, il convient de mettre à jour le schéma directeur d’eau potable de la commune, compétente pour la distribution de l’eau aux abonnés.

Comme en 2010, le Maire propose de faire une étude groupée avec les autres communes du SIPQ compétentes pour la distribution de l’eau aux abonnés et le SIPQ, compétent pour la production de l’eau potable sur son périmètre.

L’exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les conseillers, à l’unanimité, soit à 9 voix Pour, :

- 1/ Adoptent le projet de réalisation d’un Schéma Directeur EAU POTABLE sur le périmètre de la commune de Chouzelot
- 2/ Décident de réaliser cette étude avec les communes de Lavans-Quingey, Quingey et le SIPQ
- 3/ Donnent mandat au SIPQ pour gérer le dossier technique, administratif et financier au nom de la commune.

Le SIPQ gèrera le dossier pour l’ensemble de son périmètre.

- 4/ Décident de participer à cette étude globale d’un montant de 33 667,93€ HT soit 40 401.52€ TTC (marché avec EVI 70 250 Ronchamp), de rembourser la part communale au SIPQ après déduction des subventions de l’agence de bassin et du département du Doubs en fonction des statuts du syndicat (dépenses de fonctionnement).
- 5/ Autorisent le Maire à signer la convention de mandat avec le SIPQ pour lui déléguer le suivi et la gestion de cette étude globale
- 6/ Nomment Christian MESNIER, délégué titulaire et Sylvie PERRIN, délégué suppléant pour faire partie du comité de pilotage qui sera mis en place par le SIPQ pour gérer ce dossier .

5. Employées : Aide-ménagère communale, remplacement de Fabienne, horaires de Lucie

(DCM 2022/031) Le Maire explique que Mme Fabienne GIROD, actuellement au grade d’adjoint technique principal de 1^{ère} classe, a donné sa démission pour le 1er novembre 2022.

Pour la remplacer, le Maire a reçu la candidature de Mme Florence MULIN qui exerce les mêmes fonctions à temps non complet au sein de la commune de Quingey et du Syndicat Intercommunal du Pays de Quingey (SIPQ).

Afin d’adapter le poste de travail de la commune à la situation administrative actuelle de Mme MULIN dans les 2 autres collectivités, il est nécessaire de supprimer le poste d’adjoint technique principal de 1^{ère} classe de 2/35^{ème} et de créer un poste d’adjoint technique de même proportion, et ce à compter du 1^{er} novembre 2022.

A l’unanimité, soit à 9 voix Pour, le Conseil décide de créer ce poste d’adjoint technique dans la proportion de 2/35^{ème} et de supprimer celui de 1^{ère} classe.

Le Maire rappelle les horaires de la secrétaire de mairie, à savoir 7h hebdomadaire.

6. Appartement communal : changement de locataire du T3, organisation de la réfection du T3

(DCM 2022/032) Le Maire informe le Conseil du préavis de départ qu’il a reçu de la locataire, Morgane BIAZZO, du logement communal situé 6, rue Charles Prillard pour le 15 novembre prochain, soit une réduction de 15 jours du préavis légal.

A la majorité, soit 7 voix Pour et 2 Abstentions, le Conseil accepte la résiliation du bail à cette date.

Le Maire présente ensuite les dossiers de demande reçus pour ce logement.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, soit à 9 voix Pour, décide de retenir la candidature de Mme Maëlys BAILLY et autorise M. le Maire à signer avec elle un bail conventionné selon les caractéristiques suivantes :

- Date d'effet : 1^{er} décembre 2022
- Durée de 3 ans
- Loyer mensuel : 375€

Le Maire informe ensuite de l'état des lieux qu'il a établi avec Didier BAILLY et de la nécessité de réaliser des travaux d'enduit et de peinture dans toutes les pièces.

Il a demandé des devis :

- . JACQUIER : 5 700 € H.T
- . DANGUY : 2 557 € H.T.

Le choix de l'entreprise se fera dès réception du 3^{ème} devis, la Société SCHNEITER.

7. Salle des fêtes : choix du fournisseur du placard des toilettes

(DCM 2022/033) Pour l'installation du placard des toilettes de la salle des fêtes, le Maire présente les deux devis reçus :

- . Sarl ATELIER BOIS d'Arc et Senans : 1 272€ H.T.
- . M. Yoan FIGUENET de Chouzelot : 460€ H.T.

A l'unanimité, soit à 9 voix Pour, le Conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise FIGUENET.

8. Bilan des actions des 3 adjoints (objectifs, organisation, besoins etc.)

\

9. Questions diverses

- . Panneau 'baignade interdite' : il sera installé au fonds du parking de la salle des fêtes car l'accès à la rivière est plus directe, le grillage ayant été enlevé.
- . Réunion de la CCLL à Ornans :
 - . Bac gris : ramassage 2 fois par mois
 - . Plus de communication
 - . Problème des anciennes décharges : mise en place de dépollution
- . Réunion SIPQ : rapport de l'eau présenté par M. GERVAIS
- . Tables de l'école : Le Conseil souhaite que la publicité pour la vente de ces tables au prix de 20€ soit relancée.
- . Rail d'évacuation et goulottes : remerciements aux 2 adjoints.
- . Assainissement au chemin du Preï : explications fournies par le Maire³
- . Sécheresse de cet été : des déclarations pour des maisons fissurées ont été déposées en Mairie
- . Commission du patrimoine : prochaine réunion le 7 novembre.
- . Lieu dit 'Les Chauchoux' : l'état est déplorable, présence de cailloux, plaques de goudron, déchets végétaux. Ce point sera mis en discussion lors du prochain conseil et une décision sera prise.
- . Gens du voyage : la CCLL doit trouver un terrain d'accueil et fait appel aux communes pour lui communiquer ses disponibilités. Le Conseil confirme qu'il n'y a aucun terrain à proposer.
- . Un avertissement sera adressé pour un dépôt de bouteilles en verre sur la commune de Quingey, la personne sera convoquée en mairie.
- . Le Maire informe qu'il a rencontré M. CUINET, propriétaire de terrain vers la salle des fêtes, pour lui proposer de lui acheter. Ce dernier semble favorable à la discussion sur cette vente à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Liste des délibérations de la séance du 3 novembre 2022

NUMERO

INTITULÉ

- 2022/029 Sécurisation traversée village – demande de subventions
2022/030 SIPQ – Schéma directeur Eau Potable : délégation du suivi et de la gestion de l'étude globale
2022/031 Poste Adjoint Technique : création et suppression
2022/032 Bail logement communal : départ BIAZZO/Arrivée BAILLY
2022/033 Salle des fêtes – placard des toilettes : choix de l'entreprise

Signatures

NOM	Signature	NOM	Signature
MESNIER Christian MAIRE		PERRIN Sylvie Secrétaire de Séance	

